CAPD « mouvement » du 21 mai 2010

La CAPD du 21 mai 2010 a examiné le projet de mouvement et l'Inspecteur d'académie a entériné les affectations.

	2010	*2009*	*2008*
Participants	**891**	**971**	**901**
Nommés	392	772	672
	44%	79,5%	74,58 %
Restants sur leur poste	282	143	202
	31,65%	14,73%	22,42%
Sans poste	217	56	27
	24,35%	5,77%	presque 3%

Ce qui signifie que :
56% des collègues n'ont pas eu satisfaction. (20,5% en 2009 et 25,42% en 2008)

Analyse de l'IA : Il y a beaucoup moins de participants que l'année dernière (81 en moins !!!) grâce aux postes donnés à titre définitif l'année dernière.
Sachant que les 53 stagiaires ne sont pas intégrés dans ce mouvement, 25 postes ont été bloqués et seront attribués aux lauréats du concours, il en reste donc 28 à pourvoir. Où vont-ils l'être ?
Les collègues nommés l'ont été à titre définitif et à 100%. Mais certains d'entre eux ont demandé à travailler à temps partiels. Les services de l'IA étudient actuellement avec les IEN ces demandes et celles des enseignants ayant déjà un poste à titre définitif et qui ne participaient pas au mouvement.
En cas de refus ou de changement de quotité, les IEN contacteront et recevront les collègues.
Les refus de temps partiels seront examinés lors de la CAPD du 10 juin. La quotité attribuée apparaîtra normalement sur la boîte I. Prof des enseignants.
A l'issue du mouvement, beaucoup d'enseignants resteront en surnombre, surtout les faibles barèmes : ils seront environ 70.

Les professeurs stagiaires (PES) :
Les modalités du plan de formation sont en attente de validation par le Recteur car il s'agit d'une décision académique.
Les tuteurs seront vraisemblablement des IMF : ils auront en charge deux ou trois stagiaires.
Dans chaque école concernée par l'accueil des stagiaires, un MAT (maître d'accueil temporaire) volontaire sera chargé d'aider le stagiaire, pour une rémunération de 22.87 € par semaine et par stagiaire, (soit 823.32 € par an) dans l'éventualité où le stagiaire est présent toutes les semaines. Ceci paraît difficile dans la mesure où ces jeunes collègues devraient avoir 1/3 théorique et 2/3 pratique.
Le TR rattaché à l'école fera, dans la mesure du possible, le remplacement du MAT et du PES.

A cause du désengagement de l'État dans la formation initiale, la responsabilité de l'accueil et du déroulement de l'année scolaire incombe aux enseignants de l'école. L'IA compte comme d'habitude sur la bienveillance et le dévouement pour que tout se passe bien dans le meilleur des mondes. A défaut, les collègues refusant de se porter volontaires dans ce « compagnonnage » seront les « vilains petits canards » !
Pour le SNUipp, il ne s'agit pas de stigmatiser les jeunes collègues mais de dénoncer ce plan de « non formation » et de refuser, pour les MAT, de rentrer dans le dispositif. La formation initiale est pour nous une priorité et nous ne pouvons accepter qu'elle soit abordée sous l'angle de la culpabilisation des collègues.

L'IA a fait passer le message institutionnel : « Il y a une cohérence sur le plan de formation du 1er et 2nd degré, ce qui est exemplaire ! » A méditer…

Affectation des maîtres E et G :
L'an dernier, l'IA avait accepté que les maîtres spécialisés (E et G) puissent indifféremment postuler sur ces postes RASED, sans distinction de leur spécialité.
Cette année, cette modalité de mouvement, n'apparaissant pas dans les instructions du mouvement, n'a pu être appliquée. Toutefois, l'IA reste favorable à cette option et n'exclut pas le fait qu'un maître G ou E puisse postuler sur un poste G ou E dans la mesure où il enseigne dans sa spécialité.
Le SNUipp demande que ce soit la nature du poste et non la spécialité du collègue qui soit privilégiée, de façon à répondre aux besoins du terrain.
Nous avons également demandé que les collègues non titulaires du CAPASH puissent postuler et faire fonction à titre provisoire sur ce type de postes.
Refus catégorique de l'IA.

CAPASH :
Jusqu'à cette année, les enseignants proposant le CAPASH en candidat libre n'étaient pas prioritaires sur les postes spécialisés. Pour les collègues se faisant connaître auprès de l'IA, l'Administration leur faisait la faveur d'être traités au même titre que ceux passant la formation Éducation Nationale. A partir de l'année prochaine, la circulaire en tiendra compte.

Intention de grève :
Les 64 collègues menacés, dont certains ont fait l'objet d'une erreur, suite à la non réception de leur intention de grève,
peuvent dormir tranquilles : l'IA s'est engagé à ce que cela n'apparaisse pas dans leur dossier.

Frais de déplacement :
Une nouvelle procédure concernant les frais de déplacements occasionnels (animations pédagogiques, stages) va être mise en ligne sur le site de l'IA sous le doux nom de « Ulysse DT ». Cette application permettra de fournir les renseignements utiles au remboursement. A suivre en espérant que ce ne sera pas un nouveau GAIA !!!

Sophia Catella, Cathy Dindeleux,
Laurent Lagarde, Carole Micoulet.